

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de raccordement électrique situés 1 rue du maréchal Joffre à ISBERGUES.

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RESEEELEC représentée par Monsieur Maxime Magnier, 32, rue Denis Papin à ARQUES, à compter du lundi 30 octobre 2023 pour une durée de 2 mois,

Objet :

Interdiction de stationnement et restriction de circulation 1 rue du maréchal Joffre à Isbergues

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue du maréchal Joffre à ISBERGUES, du lundi 30 octobre 2023 jusqu'au samedi 30 décembre 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RESEEELEC chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **30 OCT. 2023**

Le Maire,

David THELLIER